

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

82/510 du 1er/6/1982
DECRET N° /MTPS/DGTFP/DFP
Portant intégration et nomination de
Monsieur BALAKA Flavien dans les cadres
de la catégorie A, hiérarchie I des Ser-
vices Administratifs et Financiers SAF
(Administration Générale)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

V I S A S :

Vu la Constitution du 4 Juillet 1979 ;
Vu la loi N° 25/80 du 13.11.1980 portant amendement de
l'article 47 de la Constitution du 4 Juillet 1979 ;
Vu la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des
fonctionnaires ;
Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 62/426 du 29.12.1962 fixant le statut
commun des cadres de la catégorie A des SAF ;
Vu le décret n° 62/130/MP du 9.5.1962 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hié-
rarchisation des diverses catégories des cadres ;
Vu le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les caté-
gories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du
3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomi-
nation et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
Vu le décret n° 63/84/FP-BE du 26.3.1963 fixant les
conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires
que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses
articles 7 et 8 ;
Vu le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.1967 réglementant
la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglemen-
taires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de
carrière et reclassements ;
Vu le décret n° 74/229 du 10.6.74 portant attribution
de certains avantages aux Economistes Statisticiens et les Diplô-
mes des Grandes Ecoles et Instituts de l'Enseignement Supérieur
de Commerce ;
Vu le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et rempla-
çant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.1962 fixant
les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 79/154 du 4.4.1979 portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres ;
Vu le rectificatif n° 81/016 du 26.1.1981 au décret
n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil
des Ministres ;
Vu le décret n° 81/017 du 26.1.1981 relatif aux inté-
rimis des Membres du Gouvernement ;
Vu la lettre n° 6424/MEN.DGEOC-DOB du 14 Novembre 1981,
du Directeur de l'Orientation et des Bourses transmettant le
dossier constitué par l'intéressé ;
Vu le Protocole d'Accord du 28/11/80 signé entre la
Roumanie et la République Populaire du Congo ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1ER : En application des dispositions combinées des décrets n°s 62/426 et 74/229 des 19.12.62 et 10.6.74 et du Protocole d'Accord du 28.11. 80 susvisés, Monsieur BALAKA Flavien, né le 10 Décembre 1934 à Bolobo, titulaire du Diplôme d'Etudes Supérieures en Sciences Economiques Spécialité : Commerce, obtenu à l'Académie des Etudes Economiques Bucarest (Roumanie) est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers S.A.F (Administration Générale) et nommé au grade d'Administrateur de 2° échelon Stagiaire, indice 890

ARTICLE 2 : L'intéressé est mis à la disposition du Ministre du Commerce

ARTICLE 3 : Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 1er Juin 1982

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre Du Commerce

ELENGA-NGAPORO.-

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale

Bernard COMBO MATSIONA.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances

Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU.-

- AMPLIATIONS :

JORPC.....1
DGTFP/DFP.....3
DFP/DST.....1.
D.B.....3
D.C.F.....1
DGC.....2
DOSNIER.....2
INTERESSE.....1
SGCM/BC.....2